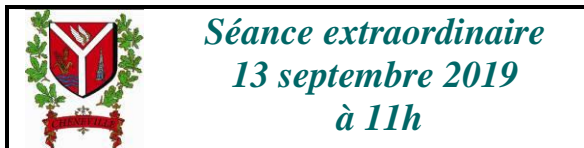


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 13 septembre 2019, à 11h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absence motivée : monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation signature notaire – Vente du 100, Principale**
- 4. Offre de service – Inspection des bornes fontaines et rinçage du réseau d'aqueduc**
- 5. Demande d'autorisation d'un PIIA – 22, rue Principale**
- 6. Remboursement crédit de taxes – Matricule 2184-73-6506**
- 7. Parole au public**
- 8. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-09-217

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la directrice générale par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- AUTORISATION SIGNATURE NOTAIRE – VENTE DU 100, PRINCIPALE

2019-09-218

Autorisation signature notaire – Vente du 100, Principale

ATTENDU QUE la résolution 2019-08-194 par laquelle le conseil autorise la vente du 100, rue Principale;

ATTENDU QUE une offre d'achat a été soumise, laquelle propose une somme de 15 000.00\$ pour l'achat du terrain et par laquelle

l'acheteur s'engage à nettoyer les débris de l'incendie avant l'hiver;

ATTENDU QU' il reste à officialiser le tout chez le notaire, lequel sera aux frais de l'acheteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale par intérim, ou en son absence madame Suzanne Prévost, directrice générale adjointe, pour signer les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- OFFRE DE SERVICE – INSPECTION DES BORNES FONTAINES ET RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

2019-09-219

Offre de service – Inspection des bornes fontaines et rinçage du réseau d'aqueduc

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire inspecter les bornes fontaines et de faire effectuer le rinçage du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la firme Asisto Inc. a déposé une offre de service pour ces travaux, comprenant notamment l'élaboration d'une route de rinçage, la lecture des pressions statiques, dynamiques et résiduelles, le calcul du débit des bornes, l'inspection visuelle des bornes et l'évaluation mécanique des vannes du réseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition d'offre de services professionnels d'Asisto Inc. au montant de 6 800.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-41300-526 et financée par le fond réservé pour l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA – 22, RUE PRINCIPALE

2019-09-220

Demande d'autorisation d'un PIIA – 22, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 22, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1684-71-9900.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- REMBOURSEMENT CRÉDIT DE TAXES – MATRICULE 2184-73-6506

2019-09-221

Remboursement crédit de taxes – Matricule 2184-73-6506

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 2184-73-6506 a eu un crédit à la suite d'une mise à jour, mais a tout de même payé son troisième paiement de taxes pour 2019 en entier;

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes payées en trop pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 754,44 \$ pour le matricule 2184-73-6506.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- PAROLE AU PUBLIC

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-222

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que
la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.